

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 46**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 Janvier 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

---

**OBJET**

Aide départementale à la réhabilitation énergétique de la cité Rassuen à Istres par  
l'OPH 13 Habitat

---

**Direction de la Vie Locale  
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat  
1 37 58**

## RAPPEL DE DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n° 17 du 29 avril 2015, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a inscrit à son budget 2015 une enveloppe de 5 000 000 €, chapitre 204, fonction 72, pour participer au financement des opérations de construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux engagés par l'Office Public de l'Habitat (OPH) « 13 Habitat ».

Le détail de cette intervention départementale vous est présenté en annexe I.

Il vous est proposé d'examiner dans ce cadre une nouvelle demande.

## PRESENTATION DE LA NOUVELLE DEMANDE

L'OPH « 13 Habitat » domicilié 80 rue Albe – CS 40238 13248 Marseille cedex 04, projette la réhabilitation thermique de la résidence Rassuen I à Istres, dans le but de faire passer les bâtiments d'une étiquette énergétique comprise entre F et G à une étiquette B.

Les travaux généreront une hausse de loyer de 12% maximum mais permettront en contrepartie de réduire de manière substantielle les charges des ménages locataires.

Le coût des travaux s'élève à un montant de 758 420 € dont 383 336 € de travaux énergétiques éligibles à l'aide départementale, au titre desquels l'OPH 13 Habitat demande une subvention de 20 %, soit 76 667€.

## CONSEQUENCES FINANCIERES

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
16019	1012420	13 Habitat réhabilitation et construction	204-72-2041782	2015-16019K	76 667 €
TOTAL A ENGAGER .....					76 667 €

## PROPOSITIONS A LA COMMISSION PERMANENTE

Sur proposition de Madame la Déléguée au logement, et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de :

- donner votre accord à l'octroi à l'OPH « 13 Habitat » d'une subvention de 76 667 €, destinée à accompagner la réhabilitation thermique de la résidence Rassuen à Istres ;
- m'autoriser à signer la convention de mise en œuvre de cette aide ;

- procéder à l'affectation suivante :

N° d'AP	N°d'opération	Libellé d'opération	Montant d'opération
2015-16019K	1012420	13 Habitat réhabilitation et construction	76 667 €
TOTAL A AFFECTER .....			76 667 €

- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe III.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2015-16019K rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 2041782, dont la dotation est suffisante.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

...

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL